



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

**Rentrée
scolaire
2021**

**Vendredi 27 août
11 h**

CONFÉRENCE DE PRESSE

SNUEP-FSU
38 rue Eugène Oudiné
75013 PARIS
01 45 65 02 56

Métros : Olympiades –
Bibliothèque
Tramway : T3 – Maryse
Bastie

Contacts presse
Sigrid Gérardin
06 81 61 10 24

**Responsable
communication**
Axel Benoist
06 70 77 34 48
communication@snuiep.fr

SOMMAIRE

P 3

Rentrée 2021 dans la voie professionnelle :
les conséquences de la politique ministérielle sont lourdes

P 5

Le gouvernement privilégie l'apprentissage au détriment des lycées professionnels

P 8

Grenelle de l'Éducation : une dénaturation des métiers sans revalorisation

P 10

Quelques données

Rentrée 2021 dans la voie professionnelle : les conséquences de la politique ministérielle sont lourdes

En Guadeloupe, Martinique et dans certaines zones de la Guyane la rentrée scolaire est reportée. La Réunion est sous surveillance avec déjà des fermetures effectives de classes. En Polynésie, la rentrée scolaire a été maintenue à tout prix mais les établissements ont finalement fermé deux semaines plus tard. Malgré ces alertes, le ministre refuse toute proposition d'aménagement de son protocole - rédigé en juillet, donc forcément décalé du fait de la nouvelle situation sanitaire : un variant très contagieux et des élèves encore peu vaccinés.

Pour maintenir nos établissements ouverts, une gestion plus rigoureuse de cette rentrée aurait été indispensable. Les établissements ne sont toujours pas tous équipés de capteurs de CO2 ou de purificateur d'air au prétexte de la responsabilité de leur financement. La définition des cas contacts est restée identique malgré un virus plus transmissible. La politique de tests massive, pourtant exigée par de nombreux scientifiques, est écartée par le ministère au profit d'une politique ciblée et d'éviction des cas contacts.

Le SNUEP-FSU est attaché au droit à l'égal accès à l'enseignement pour les élèves. En ce sens, l'obstination du ministre à traiter les jeunes différemment selon leur statut vaccinal est irresponsable. Risqué, car la vaccination n'empêche pas de contracter le virus ni de le transmettre, et inégalitaire car il crée une stigmatisation et une double peine pour les élèves non vaccinés. Exclue des établissements, ces jeunes devront gérer seuls leurs enseignements car, faute de moyens techniques et de temps concret, les personnels ne peuvent organiser l'hybridation de leur travail. Pour le SNUEP-FSU le ministère doit reconsidérer cette injustice et organiser une gestion sanitaire identique pour tous les élèves.

La voie professionnelle présente des spécificités parmi lesquelles les PFMP. Dans beaucoup d'entreprises accueillant habituellement les élèves en stage, le pass sanitaire est obligatoire ou imposé. Or les élèves de LP sont parmi les moins vaccinés. De plus, les élèves entrant cette année en terminale, après deux années chaotiques, ont rarement pu effectuer toutes les périodes de stage exigées par le diplôme. Le ministre, une fois encore, n'anticipe aucunement ces situations. Pour le SNUEP-FSU, des aménagements du nombre de semaines de PFMP exigible à l'examen sont d'ores et déjà à programmer.

Les deux années scolaires passées ont également engendré des retards dans les apprentissages. Là aussi, malgré les demandes répétées du SNUEP-FSU, le ministère n'a rien modifié pour pallier ces difficultés pourtant prévisibles : ni aménagement des programmes, ni redistribution vers les disciplines des horaires maintenant consacrés aux dispositifs inopérants de la réforme. Ces mesures, pourtant, ne coûteraient rien !

Pendant ces deux années scolaires perturbées par la crise sanitaire, **ce sont bien les personnels qui ont tenu les lycées professionnels à bout de bras, et permis la réussite des élèves.** À la nécessité de véritables engagements concernant les salaires, les perspectives de carrière et les moyens pour améliorer les conditions de travail, le ministre J.-M. Blanquer répond par la suppression de plusieurs centaines de postes dans la voie professionnelle et par ses mesures du Grenelle de l'Éducation qui manquent d'ambition et dénaturent nos métiers.

La politique du ministre aura de lourdes conséquences, tant sur la qualité de la formation professionnelle délivrée à la jeunesse que sur les conditions de travail des personnels de LP, SEP, ÉREA et SEGPA.

Pour le SNUEP-FSU, il est temps d'abroger la *Transformation de la voie professionnelle* et il est plus qu'urgent de donner à la formation professionnelle sous statut scolaire les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Pour les jeunes mineur·es et les premiers niveaux de qualification, le gouvernement finance et développe sans condition l'apprentissage alors qu'il n'est une solution ni pour l'emploi des jeunes ni pour élever leur niveau de qualification. Il faut réinvestir dans nos établissements et dans nos postes et miser sur la voie professionnelle scolaire où les discriminations sont moindres et les formations plus complètes. **C'est pourquoi le SNUEP-FSU appelle à la grève le 23 septembre 2021 : pour une autre politique dans l'éducation nationale !**

LE GOUVERNEMENT PRIVILÉGIE L'APPRENTISSAGE AU DÉTRIMENT DES LYCÉES PROFESSIONNELS

Le gouvernement poursuit sa politique d'aide à l'embauche d'apprenti.es pour booster les chiffres de l'apprentissage. Alors qu'il continue à injecter des milliards d'euros supplémentaires dans ce système de formation pourtant inégalitaire et discriminatoire, il sous finance l'enseignement professionnel public en continuant à supprimer des postes dans les lycées professionnels. Pour le SNUEP-FSU, ces orientations, prises à travers le plan *1 jeune 1 solution*, sont dangereuses pour la jeunesse et couteuses pour la nation.

L'apprentissage continue à se développer en post bac

Le nombre de contrats d'apprentissage atteindrait 525 600, en augmentation de plus de 40 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est à relativiser par la baisse historique de 48 % du nombre de contrats de professionnalisation (soit environ – 100 000 contrats). Au total, le nombre de nouveaux contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation) progresse de 9 % sur un an. Cette hausse est presque entièrement portée par le secteur privé (+44 points). Les contrats permettant de préparer une formation du supérieur représentent désormais près de 6 sur 10 en 2020. C'est la part des contrats de niveau Bac+3 à Bac+5 qui s'accroît le plus entre 2019 et 2020 (+9 points, de 26 % à 35 %). À l'inverse, la part des niveaux équivalents au CAP se replie (-9 points). (DARES)

Effet d'aubaine pour les entreprises

Prétendant lutter contre le chômage des jeunes, le gouvernement a choisi de mettre en place un plan de développement de l'apprentissage en augmentant les aides aux employeurs d'apprenti.es et de contrat de professionnalisation sans contrepartie créant ainsi un véritable effet d'aubaine pour les entreprises ! Les employeurs ont pu embaucher un-e apprenti-e « gratis »*. Cette augmentation de l'apprentissage permet surtout de baisser le coût du travail et met sous pression l'ensemble des futurs salariés à l'entrée sur le marché du travail. Dans des périodes de forte tension sur le marché du travail, où les entreprises vont chercher à baisser leur masse salariale, les aides à l'embauche d'apprentis vont constituer un effet d'aubaine pour nombre d'entre elles. Ainsi, le CEREQ a montré qu'en cas de conjoncture difficile, le taux de maintien des apprenti.es dans l'entreprise où ils et elles ont suivi leur formation chute fortement**.

La question de la qualité des formations dispensées, du devenir de ces nouveaux et nouvelles apprenti.es et de leur insertion durable sur le marché du travail risque donc de se poser très rapidement.

Financement de la formation professionnelle non assuré. Des propositions pour financer l'apprentissage inacceptables !

Après un premier emprunt de plus de 400 M€ pour assurer le financement des contrats au début de l'année 2020, France compétences a dû recourir à un nouvel emprunt à concurrence de 1,5 Md€ pour garantir les exercices 2020 et 2021. Dans son deuxième rapport d'activité, France Compétence affiche un déficit de 4,6 milliards alors que l'IGAS dans un rapport de 2020 prévoyait un déficit cumulé de 5 milliards d'euros sur la période 2020-2023.

Ce sont bien les choix opérés par le gouvernement d'un développement coûte que coûte de l'apprentissage qui a accentué le déficit structurel de France Compétence.

Pour le SNUEP- FSU, la qualité des formations en apprentissage et son financement doivent être réellement contrôlés et faire l'objet d'un réel débat démocratique. Les propositions de transfert d'une partie du budget de l'éducation nationale vers l'apprentissage sont, pour lui, totalement inacceptables.

**Aide financière de 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans ; 8 000 euros pour un apprenti majeur, aides prolongées jusqu'à la fin de l'année 202.*

*** Dans BREF 370 de 2018 ; baisse de 53 à 20 % pour les bacheliers par exemple.*

Une transformation de la voie pro qui participe au développement de l'apprentissage

Malgré le contexte sanitaire et économique, J-M. Blanquer persiste dans la mise en œuvre de sa transformation de la voie professionnelle. L'ensemble des élèves sera donc impacté par celle-ci en cette rentrée.

Cette transformation **réduit les heures** des enseignements généraux et professionnels, avec parfois une perte de 30 % à 50 % notamment dans les enseignements artistiques ou en EPS. Elle **contribue à diminuer l'acquisition de savoirs et de savoir-faire** et nuit à la formation générale des élèves par la mise en place de dispositifs pédagogiques imposés (co-intervention, chef-d'œuvre, AP...)

La transformation Blanquer est conçue pour organiser le transfert des lycéen·nes professionnel·les vers l'apprentissage. Elle **ampute quasiment d'une année la partie professionnelle de la formation dispensée** avec la généralisation, sans bilan, des classes de secondes organisées par « familles de métiers », qui mettent l'accent sur l'acquisition de compétences comportementales (soft skills) dans l'objectif d'envoyer plus d'élèves vers l'apprentissage. Cette réforme transforme le LP en SAS de préparation à l'entrée en apprentissage en entraînant une déprofessionnalisation des filières en lycée professionnel. Au contraire, c'est de davantage de formation dont a besoin l'ensemble des métiers qui ont démontré leur utilité sociale à l'occasion de la crise sanitaire. *Le SNUEP-FSU continue de demander l'abrogation de cette transformation et le renforcement des horaires disciplinaires en lieu et place des dispositifs imposés.*

Le SNUEP porte, avec la FSU, l'ambition de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans pour tout·es les jeunes.

Cela passe par le renforcement de l'enseignement professionnel public.

Pour le SNUEP-FSU, renforcer l'enseignement professionnel nécessite :

d'améliorer l'offre globale de formation sur l'ensemble du territoire. Il est dangereux pour l'avenir de notre société de laisser les branches et régions piloter l'offre car elles ne prennent en compte que les besoins économiques locaux et immédiats. Les défis qui s'imposent à nous (écologique, technologique...) ne sont pas anticipés. L'état doit reprendre son rôle de régulateur.

de l'ambition pour les savoirs généraux et professionnels car aborder un métier d'ouvrier, d'employé, d'artisan nécessite une approche solide et globale pour maîtriser le travail et utiliser les leviers de la formation continue pour évoluer.

des diplômes nationaux reconnus par les conventions collectives. La volonté du ministère de découper les diplômes en blocs de compétences et de les certifier au niveau local aggravera la précarité des jeunes. Un bloc atteste la capacité à maîtriser une tâche mais pas celle d'un métier et n'est pas reconnu par les employeurs en matière de salaires.

des lycées professionnels publics financés et des conditions d'accueil des jeunes améliorées. Alors qu'ils concentrent de nombreuses difficultés, les lycées professionnels produisent des parcours de réussites incontestables. Or, ils sont toujours le parent pauvre de l'éducation nationale. Dédoubler les classes de secondes pour permettre à chaque jeune d'entrer sereinement dans les apprentissages, limiter les effectifs dans les filières tertiaires, financer les disciplines professionnelles à la hauteur des exigences qu'imposent les métiers seraient enfin autant de signes forts vis à vis des personnels, des jeunes, et de leurs familles.

GRENELLE DE L'ÉDUCATION

UNE DÉNATURATION DES MÉTIERS SANS REVALORISATION

Les mesures du Grenelle de l'Éducation sont, selon le ministre, censées améliorer les conditions de travail et de revalorisation des personnels. Encore une fois, le gouffre est immense entre les paroles et les actes.

Revaloriser les rémunérations...

Refusant toute mesure générale, le ministre a enterré la loi de programmation pluriannuelle, éloignant une nouvelle fois la revalorisation conséquente nécessaire pour rattraper le décrochage du pouvoir d'achat des enseignant·es depuis plus de vingt ans.

La prime d'attractivité porte mal son nom et exclut plus de la moitié des enseignant·es. Si elle permet une augmentation du salaire net, elle n'est ni pérenne, ni prise en compte dans le calcul des pensions de retraite. Surtout, la dégressivité de la prime selon l'échelon entraîne un lissage des salaires synonyme de forte stagnation pour les 20 premières années de carrière. Aussi, la revalorisation du seul début de carrière est insuffisante. Un·e PLP ou CPE avec 15 ans de carrière devrait avoir une augmentation de plus de 200 € sur son salaire net mensuel pour juste compenser l'augmentation des prix à la consommation, et non 29 €. **C'est bien d'une mesure générale d'augmentation du point d'indice et des grilles indiciaires dont les PLP et CPE ont besoin.**

...plutôt que d'accroître le temps de travail, notamment des femmes

La crise sanitaire a exacerbé les difficultés à remplacer les enseignant·es absent·es. Plutôt que de s'attaquer à la cause, le manque d'enseignant·es, le ministre s'attache à dégrader la vie professionnelle et personnelle de tous les personnels à temps partiel.

Le ministère dit vouloir donner la « possibilité » aux enseignant·es à temps partiel d'obtenir une ou plusieurs HSA. Alors que ce sont les femmes qui ont recours majoritairement aux temps partiels afin de réussir à articuler leurs temps de vie plus contraints, il est fort probable qu'elles vont subir des pressions dans les établissements, pour absorber les heures supplémentaires déjà pléthores. De plus et au-delà de l'aberration de cette mesure qui va aussi augmenter leur charge de travail, ces heures supplémentaires socialisées ne compteront pas dans le calcul de leur pension et sont sous rémunérées par rapport aux heures de service.

Le SNUEP-FSU dénonce cette mesure et rappelle que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une exigence sociale. Le ministère de l'Éducation nationale doit respecter les engagements du protocole de la Fonction publique et stopper toute politique qui renforce les inégalités.

Des mesures spécifiques aux PLP

- Contrairement aux enseignant·es des voies générales et technologiques, les enseignant·es de la voie professionnelle sont toujours exclu·es de la pondération des heures réalisées dans les classes à examen.
- Jusqu'en 2020, les PLP exerçant en SEGPA et remplissant les missions de professeur·e principal·e ne percevaient pas l'indemnité. L'action du SNUEP-FSU a permis de premiers versements en fin d'année dernière pour les professeurs principaux de 3^e. Le syndicat continue la bataille pour que ceux des classes de 4^e soient aussi concernés.

Développement des « fonctions mixtes »

La DGRH et la DGESCO proposent de développer des fonctions mixtes, avec des enseignant·es qui occuperaient à la fois des missions de professeur et des missions d'inspection, notamment pour réaliser les 1^{ers} rendez-vous de carrière.

Introduire des fonctions mixtes, synonyme de hiérarchie intermédiaire, est en totale contradiction avec la volonté pourtant affichée par le ministère de renforcer l'esprit d'équipe. Ces fonctions mixtes risquent de créer des tensions dans les équipes pédagogiques. Pour le SNUEP-FSU, plutôt que d'offrir de vraies perspectives de 2^{de} carrière ou d'améliorer le collectif de travail, le ministre affaiblit celui-ci et poursuit la dénaturation du métier.

Améliorer les conditions de travail

Une formation de qualité pour les élèves ne peut être envisageable qu'avec des enseignant·es formé·es, en nombre suffisant et sans surcharge de travail.

Or les effectifs de PLP continuent de diminuer malgré la stabilité du nombre d'élèves et 1883 emplois sont supprimés dans le 2^d degré en cette rentrée. Cette année, plus de 15 % des postes offerts au CAPLP ne sont pas pourvus.

13,5 % de non-titulaires dans les formations professionnelles en lycée : cette part augmente toujours et est supérieure aux autres formations (7 % en moyenne).

Le ministère prévoit une augmentation de près de 20 000 élèves dans la voie professionnelle scolaire d'ici la rentrée 2025. Au lieu de refuser le renouvellement de non-titulaires et d'augmenter les heures supplémentaires, l'urgence est à un plan de recrutement et de formation de PLP ainsi qu'à un renforcement des équipes pluridisciplinaires (CPE, AED, infirmières, assistantes sociales...) pour accueillir l'ensemble des jeunes.

La crise sanitaire et économique accroît les difficultés pour trouver des lieux de stage et en même temps, les PLP voient leurs tâches se multiplier. Pour le SNUEP-FSU, au moins un·e directeur·trice délégué·e aux formations (DDF) et un·e assistant·e DDF doivent être présent·e à temps plein dans tous les lycées professionnels, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

ÉTAT DES LIEUX

- 1362 lycées professionnels et 948 lycées polyvalents, donc avec une SEP (section d'enseignement professionnelle), 78 EREA, sur l'ensemble du territoire (public + privé).
- 645 129 jeunes sont scolarisé·es dans cette voie (17 % en CAP et 81 % en Bac Pro) soit 28,6 % de la jeunesse lycéenne, public, privé confondus.
- 306 304 jeunes préparent un diplôme professionnel par la voie de l'apprentissage.
- 100 spécialités de baccalauréat professionnel y compris les options (57% des élèves en service, 43 % en production).
- 83 001 élèves (47,4 % des élèves de 2^{de} pro) préparaient une seconde professionnelle par famille de métiers à la rentrée 2020.
- 189 spécialités de CAP y compris les options (55% des élèves en service et 45 % en production)
- Plus de 26 000 apprenti·es CAP et bac pro étaient dans les lycées publics en 2020-2021, chiffre en légère augmentation.

Les élèves de lycée professionnel

source : MEN-DEPP

Entre 2010 et 2020 : - 7% d'élèves dans l'enseignement professionnel public. 517 256 élèves en 2020 ; 556 492 en 2010.

Constat 2020 : 645 129 élèves (- 145 élèves) public et privé
Hausse dans le public + 2 748 élèves (+0,5 %) / baisse dans le privé : - 1 382 (- 1,1 %/127 873 élèves).

La part de l'enseignement public est stable.

23,9 % des sortant·es de 3^e et SEGPA sont entré·es en 2^{de} pro ou 1^{re} CAP.

Rentrée 2021 (prévisions)

523 037 dans l'enseignement professionnel public : + 5 781 (+1,1 %) / constat de rentrée 2020.

Vers 2022...2025

Après des années de baisse les effectifs devraient continuer d'augmenter dans la voie pro. Une hausse confirmée en 2022 (+3 855 ; + 0,7 %).

Le ministère prévoit des effectifs à la hausse sur les années suivantes : + 13 243 élèves entre 2022 et 2025.

Boursiers : En 2019 - 2020, 39,1 % des lycéens pro (42,5 % pour le public) ; 21,4 % en LGT (24,7 % pour le public) ; 25,3 % en collège (29,1% pour le public).

Les professeur·es de lycée professionnel

Postes : le chiffre continue de diminuer après deux années de légère hausse en 2016-2017.

Equivalents temps plein (*Rapports annuels de performance*) :

(60 207 prévus en 2021) ; 57 658 (61 076 prévus) en 2019 ; 58 097 (61 218 prévus) en 2018 ; 58 383 (60 782 prévus) en 2017 ; 58 328 (60 548 prévus) en 2016 ; 57 235 (60 480 p) en 2015 ; 60 575 (61 462p) en 2012...

Moyens pédagogiques :

Crédits pédagogiques (*Rapports annuels de performance*) :

6,67 millions d'€ directement aux EPLE en 2020

7,70 millions d'€ dont 6,69 directement aux EPLE en 2019

9,76 millions d'€ dont 8,71 directement aux EPLE en 2018

11,1 millions d'€ dont 10,7 directement aux EPLE en 2012

En 2020-2021 les professeur-es de lycée professionnel titulaires (secteur public) étaient **57 545** (*bilan social MEN*).

- Part de femmes 50,7 %
- Part de moins de 35 ans : 9,3% (19,3 % chez certifiés, 21,8 % chez PE)
- Part de plus de 50 ans : 43,9% (33,8 % chez certifiés, 26,4 % chez PE)
- Âge moyen : 47,5 ans (44,3 ans chez certifiés, 42,7 ans chez les PE)

Contrairement aux autres corps enseignants, on observe chez les PLP un quasi-équilibre entre hommes et femmes. En revanche, on observe des disciplines très féminisées (GA, commerce, sciences et technologie médico-social, biotechnologie ...) et inversement, des disciplines très masculinisées (bâtiment, industrie ...).

Les PLP sont plus âgés que les autres corps. Cela s'explique par une entrée dans le métier plus tardive, souvent après une première carrière, en particulier dans les disciplines professionnelles. L'accès à la titularisation après une entrée dans l'éducation nationale par le statut de contractuel est aussi très fréquent.

Lieux d'exercice

90,1 % des PLP exercent en lycée professionnel ou en section d'enseignement professionnel dans les lycées polyvalents et 7,4 % exercent en SEGPA.

Moins de 850 PLP exercent dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire (REP ou REP+). Cela s'explique par l'exclusion quasi totale des LP de ce type de dispositif, exclusion dénoncée fortement par le SNUEP-FSU.

Rémunération et temps de service des PLP

L'obligation réglementaire de service des PLP est de 18 heures, celle des CPE de 35 h.

Le service hebdomadaire effectif moyen des PLP titulaires est de 19,6 h pour les hommes et 19 h pour les femmes.

PLP

- Salaire net moyen : 2 824 €
- Moins de 30 ans : 1 987 €
- Plus de 50 ans : 3 145 €
- Ratio homme/femme : 1,06

CPE

- Salaire net moyen : 2 585 €
- Ratio homme/femme : 1,11

Le salaire net moyen des hommes est supérieur à celui de femmes qui sont plus souvent à temps partiel et font moins d'heures supplémentaires. Les hommes perçoivent aussi davantage de primes et indemnités (ratio de 1,37 contre 1,23 pour les femmes).

Contractuel·les

En 2020-2021, les contractuel·les représentaient 9 % des enseignant·es du 2^d degré contre 7,5 % en 2013. 32 % des contractuel·les effectuent un service dans les formations professionnelles. Ils/elles représentaient en 2020-2021 13,5 % des enseignant·es en charge d'élèves dans la voie professionnelle, ce chiffre était de 10,1 % en 2016-2017.

Le service hebdomadaire effectif moyen des contractuel·les du 2^d degré est de 17,7h pour les hommes et 16,6 h pour les femmes.

Salaire net moyen

Hommes : 1765 €
Femmes : 1646 €